

## Procès verbal de Délibération du Conseil Communal de Siby

### Session Extraordinaire

L'an deux mille huit et le quatre janvier s'est tenue dans la salle de délibération de la Mairie les séances de la Session Extraordinaire du Conseil Communal de Siby, régulièrement convoqué le vingt huit décembre deux mille sept par Monsieur Bréhima CAMMA, Maire. Assisté par Monsieur Diocolo DOUMBIA. Secrétaire Général, assurant le secrétariat des séances, le Maire a présidé les débats.

*Etaient également présents les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :*

- |              |           |                          |
|--------------|-----------|--------------------------|
| 1) Adama     | KONE      | 1 <sup>er</sup> Adjoint  |
| 2) Fadaman   | COULIBALY | 3 <sup>eme</sup> Adjoint |
| 3) Adama     | KEITA     |                          |
| 4) Sadibou   | KONE      |                          |
| 5) Sina      | KONE      |                          |
| 6) Issa      | KONE      |                          |
| 7) Fafa      | KEITA     |                          |
| 8) Zoumana   | CAMARA    |                          |
| 9) Bréhima   | COULIBALY |                          |
| 10) Sina     | KEITA     |                          |
| 11) Massaman | MACALOU   |                          |
| 12) Hamidou  | TRAORE    |                          |
| 13) Drissa   | COULIBALY |                          |
| 14) Balla    | KEITA     |                          |

Il faut noter la présence du nouveau Député, *l'Honorable Lancéni Balla KEITA et Monsieur Amadou Jean TRAORE* qui étaient les personnes ressources devant donner toutes les informations.

*Le projet d'ordre du jour comportait deux points :*

- 1) L'implantation d'une usine de Bio – Carburant à partir du Pourghère à Siby ;
- 2) Divers.

Après l'allocution de bienvenue du Maire la séance fut ouverte à 10 Heures par la lecture et l'adoption du projet d'ordre du jour.

C'est ainsi que la parole fut donnée à l'Honorable Lancéni Balla KEITA pour donner toutes les informations sur le premier point relatif à l'implantation de l'usine de fabrication de bio-carburant à partir du Pourghère.

« M. Lancéni a attesté dans son intervention qu'il y a longtemps que Monsieur Amadou TRAORE lui avait soumis l'idée de mettre en place une telle usine. Mais en ce moment il n'avait pas suffisamment nourri sa proposition. Mais très récemment après multiples sollicitations de Monsieur TRAORE et d'autres personnes ressources, j'ai jugé bon de soutenir ce projet qui est première du genre dans la sous région. C'est ainsi que je me suis engagé pour les aider et lui et ses camarades afin que puissent réaliser ce projet. Ce n'est pour rien qu'il a choisi la zone du Mandé et principalement Siby comme site de l'usine. ... ».

Sur ce, il dit qu'il préfère donner la parole à M. TRAORE pour donner d'amples informations.

Celui-ci, prenant la parole s'est présenté. Il a aussi présenté ses deux autres co-promoteurs qui sont tous de nationalité Française.

« Selon Amadou Jean TRAORE, les choix de Siby n'a pas été fait au hasard. La position géographique de Siby, l'histoire et la culture du Mandé, l'engagement manifeste de Lancéni Balla KEITA et l'approvisionnement des populations ont été des critères essentiels du choix de votre commune.

Pour la réalisation de ce projet, nous avons besoin de 75 000 à 100 000 hectares de terres pour la production des graines qui vont alimenter l'usine. Ces terres seront louées aux propriétaires terriens. L'usine emploiera plus de 8 000 personnes, ce qui va créer des emplois permanents et saisonniers. Dans la mise en œuvre du projet, un fonds de développement local sera attribué annuellement à la commune a-t-il ajouté.

Il a également ajouté « que les partenaires financiers ont toutes les informations sur tous les intervenants clés qui concourent à la réalisation de ce projet. Nous sommes venus ce matin vous rencontrer afin d'avoir l'assurance de votre ressort territorial. ... »

Sur ce les Conseillers ont salué les deux personnalités pour l'honneur qu'ils ont fait en choisissant leur Commune comme site de l'usine.

Cependant, les uns ont posé beaucoup de questions sur le choix du village où l'usine sera implantée, d'autres exprimé leurs attentes et leurs soucis à la concrétisation de ce projet.

Ainsi, Hamidou TRAORE a demandé qu'il ne faudrait qu'on ne se contente seulement de déclaration de bonnes intentions qui ne seront suivies de rien.

Le Secrétaire Général a demandé si la superficie sur laquelle l'usine sera implantée fait partie des 100 000 hectares annoncés.

Sur cette question « Lancéni et Monsieur TRAORE ont répondu que non. Les 100 000 hectares vont servir de terre de culture de la plante. En ce qui concerne le site lui-même, le Maire nous a déjà fait une proposition à Tabou à côté du goudron sur l'axe Bamako – Kourémalé. Nous allons chercher tous les papiers nécessaires avant le début des constructions.

Les Conseillers Massaman MACALOU, Fadaman COULIBALY, Sina KEITA ont recommandé que désormais il faut songer à amener certains projets de ce genre à l'intérieure de la commune. Les villages de Saguélé ou de Kéniéro disposent suffisamment de superficies pour abriter l'usine.

Sur ce, Monsieur Sadibou KONE a fait le compte rendu de sa mission d'information et de sensibilisation des villages sur ce projet. Déjà, certains villages ont décidé de donner des milliers de superficie attestant leur volonté à accueillir le projet. Il a également salué ses camarades Conseillers Adama KEITA, Hamidou TRORE et Massaman MACALOU pour leur accompagnement dans les réunions d'information au niveau des villages qui les concernent.

A l'issue des débats très riches émaillés de questions, réponses, le Conseil a voté la délibération N°08-001/C-CSY si annexé pour approuver l'implantation de l'usine.

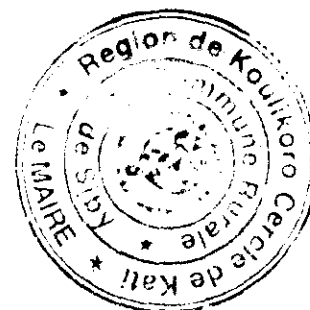
Sur ce, la séance a été relative à cette question a été suspendre à 11 H 22 minutes avant de continuer sur les questions diverses portant sur la restitution de l'atelier de formation des membres du Syndicat de l'Intercommunal *Mandé Jigiya Ton*

*Fait à Siby, le 04 janvier 2008*

**Le Secrétaire de séance**



**Le Président**



## DELIBERATION N°08-001/C-C SIBY

Délibération N°08-001/C-CSY portant approbation de l'implantation d'une unité de production et de commercialisation d'huile de **Jatropha Curcas** dans la commune rurale de Siby. Le conseil communal, régulièrement convoqué en session extraordinaire par le Maire, Monsieur Bréhima CAMARA.

Vu la constitution :

Vu la loi N°93-008/AN-RM du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et ses textes modificatifs subséquent.

Vu la loi N°95-034/AN-RM du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi N°96-050/AN-RM du 16 Octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi en sa séance du 04 Janvier 2008, a adopté au « scrutin public » à « quinze (15) voix » pour, Zéro (0) contre » et « Zéro (0) abstention » la présente délibération dont la teneur suit :



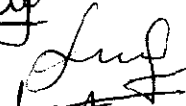
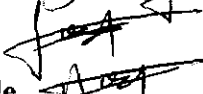


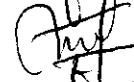
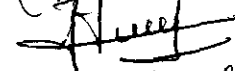
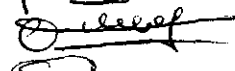

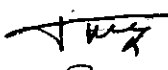

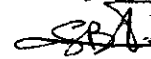
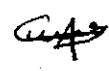

**Article 1** : Le conseil communal approuve le projet Promaré vivant de production et de commercialisation d'huile fabriquée à partir des graines de Jatrophas Curcas communément appelé au Mali le pourghère et dont les promoteurs sont Monsieur Amadou Jean TRAORE Grégoire TOMATIS, et Guillaume Provini.

**Article 2** : Dans la mise en œuvre du dit projet, il est recommandé aux promoteurs de réserver un traitement bienveillant dans le recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée.

**Article 3** : Le conseil communal adhère et épouse les objectifs du projet qui demeurent sans doute une réponse aux aspirations des populations.

**Article 4** : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ont signé les conseillers communaux :**

1- Bréhima CAMARA	Maire	
2- Adama KONE	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	
3- Fadaman COULIBALY	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
4- Adama KEITA	1 <sup>er</sup> Délégué au conseil de cercle	
5- Sadibou KONE	2 <sup>ème</sup> Délégué au conseil de cercle	
6- Sina KONE	Conseiller Municipal	
7- Issa KONE	Conseiller Municipal	
8- Fafa KEITA	Conseiller Municipal	
9- Zoumana CAMARA	Conseiller Municipal	
10- Bréhima COULIBALY	Conseiller Municipal	
11-Sina KEITA	Conseiller Municipal	
12- Massaman MACALOU	Conseiller Municipal	
13-Hamidou TRAORE	Conseiller Municipal	
14- Drissa COULIBALY	Conseiller Municipal	
15- Balla KEITA	Conseiller Municipal	

*Fait et délibéré à Siby, le 04 Janvier 2008*



Le Maire

  
Mr Bréhima CAMARA